

**Question écrite :****quel sort pour la bibliothèque du ch. des Cèdres ?**

L'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de 10 millions pour financer des besoins en locaux et valoriser des bâtiments propriété de l'Etat (156) concernait en particulier le bâtiment sis au ch. des Cèdres, intitulé « Bibliothèque des pasteurs ».

Au cours des discussions en commission, nous avons été informés que la bibliothèque, qui fait partie de la Bibliothèque Cantonale Universitaire (BCU), serait déplacée à Dorigny. Ce déplacement semblant acquis, le sort de la bibliothèque n'a plus été discuté, ni en commission, ni au plénum.

Tout récemment, nous apprenons de la part d'utilisateurs réguliers de cette bibliothèque que le déplacement à Dorigny de ladite bibliothèque n'aurait pas lieu, du moins pas dans l'immédiat et que l'accès aux ouvrages, pourtant en grande partie catalogués à la BCU, serait impossible pour longtemps.

Renseignements pris, il s'agit d'une bibliothèque de grande valeur, inscrite à l'inventaire des biens culturels avec la note 1, donc d'importance nationale. Par ailleurs, la vente à l'Etat du bâtiment des Cèdres a fait l'objet d'une convention datant de 1967 et toujours valable, à notre connaissance. Cette convention porte aussi sur le don à l'Etat de la bibliothèque et stipule que celle-ci doit être à disposition des lecteurs de la BCU.

Ceci exposé, nous nous permettons de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

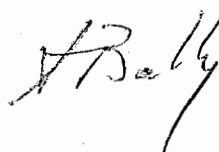
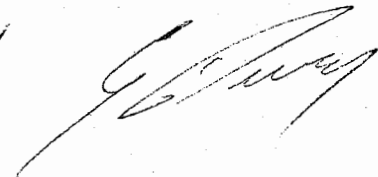
- Quel est, dans l'immédiat et à long terme, le sort réservé à la bibliothèque du ch. des Cèdres ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

le 30 novembre 2010

Alexis Bally

Ginette Duvoisin

Handwritten signature of Alexis Bally.Handwritten signature of Ginette Duvoisin.